

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2024-131/PR/MJC portant création du comité technique du mémorial de la Paix d'Arta.

n° 2024-131/PR/MJC

Ministère
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE

Date de publication
13 janvier 2025

Numéro JO
n° 23 du 15/12/2024

Date du numéro
15 décembre 2024

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°162/AN/22/8ème L du 21 juillet 2022 portant Organisation du Ministère de la Jeunesse et de la Culture (MJC)

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

SUR Proposition du Ministère de la Jeunesse et de la Culture. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Octobre 2024

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Dans le cadre de la création du Mémorial de la paix d'Arta, il est mis en place un comité technique chargé de la collecte des archives, de la mise en place des collections et de la scénarisation du parcours muséal.

Article 2

Le comité se compose comme suit : Présidente : S.E.Dr. HIBO MOUMIN ASSOWEH, la Ministre de la Jeunesse et de la Culture ; Membres

- Mr. HASSAN DABALEH AHMED, Préfet de la région d'Arta
- Mr. ELM I BOUH GOUDADEH, Président du conseil regional de la région d'Arta

- Mr. ADEN ABDI DJAMA, Directeur Général de la RTD
- Mr DJAMA MOHAMED HASSAN, Président de l'Université de Djibouti
- Mr. IDRIS MOUSSA AHMED, Conseiller Technique Principal (MJC)
- Mme. FADOUMO ABDI ISSE, Directrice de la culture (MJC)
- Mr. MOHAMED HOUSSEIN DOUALEH, Directeur général de l'ANPC
- Mme. NASTEHO FARAH GUIRREH, Cheffe département des Archives de l'ANPC
- Mme. FATOUMA MOUSSA ABDI, Secrétaire Générale de l'UNFD
- Dr. JALLUDDIN MOHAMED, Directeur Général du CERD
- Mr. FAHMI IBRAHIM ALI, Directeur de la Nation (MCCPT)
- Mr. YACIN ABDILLEH BOUH, Directeur d'Al Qam (MCCPT)
- Mr. NOUR FARAH IBRAHIM, Cartographe de la Présidence
- Mr. MOHAMED DAHER HASSAN, Journaliste de la RTD
- Mme. FARHA YACIN DJAMA, Chef de service du département archive et documentation du Secrétariat Général du Gouvernement
- Mme MOUNA FRUMENCE, Juriste à l'Assemblée Nationale
- Mr. IBRAHIM MIYIR ALI, Directeur de la Communication au MCCPT
- Mr. ABDOURAHMAN MOHAMED YAHYA, Directeur technique de la RTD
- Mr. MOHAMED OMAR DARAR, Informaticien audiovisuel de la RTD ; -Mr. YASSIN ALI GUEDI, Directeur des Relations Internationales et des Projets de la Société Internationale des Hydrocarbures des Djibouti (SIHD)
- Mr. IBRAHIM ABDOULKADER BOURHAN, Directeur Administratif et Financier du Ministère de l'Energie, chargé des Ressources Naturelles
- Mr. ABDOULKADER MUHUDIN KHALIF, Journaliste de la radio Muqdisho
- Mr. ABDIFATAH DAHER JAYTE, Directeur de la radio Muqdisho.

Article 3

Le comité déterminera les orientations thématiques du mémorial et mettra en place des commissions spécialisées adéquates pour accomplir les différentes missions qui lui sont dévolues.

Article 4

Le comité peut coopter toute personne qu'il jugera nécessaire ou faire appel à toute institution dans la concrétisation de ses missions.

Article 5

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué par tout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Fait à Djibouti, le 08 Décembre 2024

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH